



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9730^e séance

Vendredi 20 septembre 2024, à 15 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Žbogar	(Slovénie)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. Kanu
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, d'Israël, du Liban et de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdallah Bouhabib, Ministre des affaires étrangères et des émigrants du Liban.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et M. Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil sur la situation au Liban et dans la région, y compris sur les derniers faits alarmants.

Depuis près d'un an, le Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques au Liban et les Forces de défense israéliennes (FDI) échangent des tirs presque tous les jours de part et d'autre de la Ligne bleue. Ces échanges de tirs constituent une violation répétée de la cessation des hostilités et des dispositions de la résolution 1701 (2006). Les frappes et les échanges de tirs ont gagné en ampleur et en intensité et, dans certains cas, ont touché plus en profondeur les territoires libanais et israélien. Plus de 100 000 personnes ont été déplacées du sud du Liban. Au moins 60 000 personnes ont été déplacées du nord d'Israël. Les échanges de tirs ont fait de nombreuses victimes, y compris parmi les civils, et causé des dommages importants aux habitations, aux infrastructures civiles et aux terres agricoles de part et d'autre de la Ligne bleue. Il existe un risque extrêmement sérieux que ce cycle de violence prenne encore plus d'ampleur, ce qui constitue une grave menace pour la stabilité du Liban, d'Israël et de l'ensemble de la région.

Dans l'après-midi du 17 septembre, de nombreux appareils de communication, ou « bipeurs », principalement utilisés par les membres du Hezbollah, ont explosé simultanément dans tout le Liban. Des explosions similaires ont également été signalées en Syrie. Le lendemain, une deuxième vague d'explosions, de moindre ampleur mais plus meurtrière, a été signalée dans les mêmes régions du Liban. Cette fois-ci, il s'agissait de talkies-walkies qui auraient été utilisés par des membres du Hezbollah. Les appareils ont explosé dans des maisons, des voitures, des supermarchés et dans la rue. Le Ministère libanais de la santé publique a déclaré que 37 personnes avaient été tuées, dont deux enfants, et que plus de 3 400 personnes avaient été blessées dans cette vague d'explosions. Les professionnels de la santé et les hôpitaux travaillent sans relâche pour aider les blessés. Les membres de la société libanaise, jeunes et vieux, ont été profondément choqués et pris de panique.

Le Gouvernement libanais a fermement dénoncé l'attaque, qu'il a attribuée à Israël. Le Premier Ministre par intérim, M. Mikati, a déclaré qu'il s'agissait « d'une grave violation de la souveraineté libanaise et d'un crime ». Dans un discours prononcé le 19 septembre, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a déclaré, en réponse aux attaques, qu'« Israël a dépassé toutes les limites, violé toutes les lois et franchi toutes les lignes rouges » et il a promis « d'infliger un lourd châtiment et une juste rétribution ». Il a réaffirmé que le front libanais ne s'arrêterait que lorsque l'agression contre Gaza prendrait fin.

Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 18 septembre, la République islamique d'Iran accuse Israël d'être à l'origine des explosions. Notant que son Ambassadeur au Liban figurait parmi les blessés, l'Iran a déclaré qu'il

« se réserve le droit, qui lui est conféré par le droit international, de prendre les mesures jugées nécessaires pour répondre à une violation et à un crime aussi odieux ».

À ce jour, le Gouvernement israélien n'a fait aucun commentaire officiel sur ces événements.

Depuis les explosions des 17 et 18 septembre, les échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue se sont poursuivis, ce qui fait craindre une escalade. Ainsi, le sud du Liban a fait l'objet des bombardements les plus intenses depuis le 8 octobre 2023. Les avions israéliens ont effectué un grand nombre de frappes aériennes et de survols, et ont même franchi le mur du son au-dessus de Beyrouth à plusieurs reprises. En outre, nous avons commencé à recevoir des informations concernant une frappe aérienne israélienne

menée dans la banlieue sud de Beyrouth il y a quelques heures, qui, selon Israël, a pris pour cible et tué plusieurs hauts responsables du Hezbollah. Le Ministère libanais de la santé a déclaré qu'au moins 12 personnes avaient été tuées et plus de 60 autres blessées lors de cette attaque.

Dans le même temps, des tirs nourris de roquettes, de drones, d'artillerie et de missiles antichars en provenance du Liban ont tué deux soldats des FDI et blessé 10 Israéliens. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban suit la situation de près.

Le 16 septembre, le Ministre israélien de la défense, Yoav Gallant, a laissé entendre que le centre de gravité était en train de se déplacer vers le nord, notamment avec le transfert de forces militaires. Évoquant le début d'une « nouvelle phase de guerre », il a indiqué que des actions militaires étaient le seul moyen de garantir le retour des populations du nord d'Israël dans leurs foyers. Les médias israéliens indiquent que la 98^e division des Forces de défense israéliennes a été transférée de Gaza vers le commandement nord, ce qui renforce les inquiétudes quant au risque d'une nouvelle escalade.

Au Liban, la Coordinatrice spéciale Hennis-Plasschaert est en contact permanent avec tous les acteurs concernés, y compris le Premier Ministre Mikati, le Ministre des affaires étrangères Bouhabib et le Président de la Chambre des députés Nabih Berri, ainsi que leurs bureaux et d'autres autorités. Lors de ses échanges, elle continue d'œuvrer en faveur d'une solution diplomatique et met en garde contre une nouvelle escalade. Elle continue de souligner que les avancées militaires ne rétabliront pas la stabilité et ne permettront pas aux civils déplacés de part et d'autre de la Ligne bleue de rentrer chez eux en toute sécurité. Elle se rendra en Israël au début de la semaine prochaine pour consulter ses homologues.

Dans le contexte régional fragile actuel, la guerre dévastatrice à Gaza continue de faire rage. Près d'un an après les horribles atrocités commises par le Hamas le 7 octobre 2023, les opérations militaires israéliennes, notamment les bombardements aériens et terrestres et les échanges armés avec le Hamas et d'autres activistes, se poursuivent dans toute la bande de Gaza. Hélas, le nombre de décès ne cesse d'augmenter. Selon le Ministère de la santé de Gaza, plus de 41 000 Palestiniens, dont de nombreux enfants, ont été tués.

Dans le même temps, les tirs aveugles de roquettes lancées par le Hamas et d'autres groupes armés en direction d'agglomérations israéliennes se poursuivent également.

Je me fais une nouvelle fois l'écho des propos du Secrétaire général : il faut un cessez-le-feu immédiat, la

libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages restants et une augmentation massive de l'aide humanitaire à Gaza. Le risque pour la sécurité et la stabilité, non seulement au Liban mais aussi dans la région, ne pourrait être plus clair ni plus grave. Le Secrétaire général a déjà exprimé sa profonde inquiétude au sujet de ces événements. J'ajoute ma voix à la sienne, et j'exhorte vivement tous les acteurs à exercer la plus grande retenue afin d'éviter toute nouvelle escalade. Ils doivent respecter les obligations qui leur sont faites par le droit international en ce qui concerne la protection des civils. Par ailleurs, je demande instamment aux États Membres qui ont une influence sur les parties d'en user dès maintenant.

Alors que les échanges de tirs presque quotidiens de part et d'autre de la Ligne bleue et les effusions de sang à Gaza se poursuivent depuis presque une année entière, un trop grand nombre de vies ont été perdues, un trop grand nombre de personnes ont été déplacées et un trop grand nombre de moyens de subsistance ont été détruits. Cependant, si les choses continuent ainsi, nous risquons d'être les témoins d'une conflagration face à laquelle la dévastation et les souffrances observées jusqu'à présent pourraient sembler dérisoires. Il n'est pas trop tard pour éviter une telle folie. La diplomatie a encore un rôle à jouer, et il faut y recourir sans délai. Le Secrétaire général continue de demander aux parties de renouveler de toute urgence leur engagement à appliquer pleinement la résolution 1701 (2006) et à rétablir immédiatement la cessation des hostilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Türk.

M. Türk (*parle en anglais*) : Je suis consterné par l'ampleur et les conséquences des attaques menées les 17 et 18 septembre au Liban contre des civils, au cours desquelles l'explosion de bipeurs, d'émetteurs-récepteurs et d'autres appareils électroniques aurait tué au moins 37 personnes, dont deux enfants, et blessé plus de 3 400 personnes rien qu'au Liban. De nombreuses personnes sont en situation d'invalidité permanente et les établissements de santé ont du mal à faire face aux lourdes conséquences de ces attaques sur les habitants.

Ces attaques représentent une nouvelle évolution en ce qui concerne la conduite de la guerre, dans le sens où les outils de communication deviennent des armes, qui explosent simultanément sur les marchés, aux coins des rues et dans les maisons, là où se déroule la vie quotidienne. Selon certaines informations, les autorités ont démantelé des engins non explosés dans des universités, des banques et des hôpitaux. Ces événements ont semé la

peur, la panique et un sentiment d'horreur parmi la population libanaise, qui est déjà confrontée à une situation de plus en plus instable depuis octobre 2023 et qui croule sous le poids d'une crise économique grave et de longue durée.

Cela ne peut pas être la nouvelle norme. La guerre a des règles, qui s'appliquent à chacune des parties à ce conflit armé et à tout autre conflit armé. La force armée, c'est-à-dire la violence contre d'autres êtres humains, ne peut être employée que si elle est nécessaire pour atteindre un objectif militaire valable. Ce faisant, la distinction fondamentale entre les cibles civiles et les cibles militaires doit être l'élément central. Toutes les précautions possibles doivent être prises pour épargner les civils. Les attaques doivent rester proportionnelles aux dommages qu'elles infligent. Les personnes n'exerçant pas une fonction de combat continue au sein d'un groupe armé ne peuvent être prises pour cible que lorsqu'elles participent directement aux hostilités. À la base, ces règles ont pour objectif primordial de protéger efficacement les civils.

Le droit international des droits de l'homme existe pour protéger l'égalité et la dignité de chaque être humain, même en temps de guerre. Le droit existe pour défendre des valeurs essentielles à nos sociétés et à notre monde. Le fait de prendre simultanément pour cible des milliers de personnes, qu'il s'agisse de civils ou de membres de groupes armés, sans savoir qui était en possession des appareils visés, ni où ils se trouvaient et dans quel environnement ils se trouvaient au moment de l'attaque, constitue une violation du droit international des droits de l'homme et, dans la mesure où il est applicable, du droit international humanitaire.

Il est difficile de concevoir comment, dans ces circonstances, de telles attaques pourraient être conformes aux principes clefs de distinction, de proportionnalité et de précaution dans les attaques, en vertu du droit international humanitaire. Si l'agresseur n'est pas en mesure d'évaluer la conformité de l'attaque avec les règles contraignantes de droit international, en particulier les conséquences probables sur les civils, l'attaque ne doit pas être menée. Le droit international humanitaire interdit l'utilisation d'engins piégés qui ont l'apparence d'objets portatifs inoffensifs, mais qui sont en fait spécialement conçus et fabriqués pour contenir des matières explosives. Commettre des violences destinées à semer la terreur parmi les civils est un crime de guerre.

Je demande une fois de plus qu'une enquête indépendante, approfondie et transparente soit menée sur les circonstances des explosions. Les personnes qui ont ordonné et exécuté ces attaques doivent rendre des

comptes. Je veux être clair : cette méthode de guerre est peut-être nouvelle et mal connue, mais le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme s'appliquent malgré tout et doivent être respectés.

Ces attaques ont eu lieu dans le contexte des hostilités entre Israël et le Hezbollah qui, depuis le 8 octobre 2023, ont fait des victimes civiles dans les deux camps. Selon les chiffres publiés par le Ministère libanais de la santé en août, plus de 500 personnes ont été tuées et plus de 2 400 blessées, et, selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 110 000 personnes ont été déplacées au Liban. Le Gouvernement israélien a fait état de 48 personnes tuées en Israël et de plus de 63 000 personnes déplacées dans le cadre de ces hostilités. Les dernières 24 heures ont été marquées par une intensification des actions militaires transfrontalières au Liban et en Israël.

Cette situation tragique ne peut être considérée isolément. Elle est liée à la guerre à Gaza, à la spirale de la violence en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et à la poursuite de l'occupation du territoire palestinien par Israël. Le risque accru de nouvelles atrocités criminelles persiste. Comme cela a été dit à maintes reprises, la situation humanitaire des 2,2 millions de Palestiniens de la bande de Gaza est catastrophique. Plus de 1 200 personnes ont été tuées le 7 octobre 2023 en Israël. À Gaza, une centaine d'otages sont toujours détenus par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens. Selon le Ministère de la santé de Gaza, plus de 41 200 Palestiniens, principalement des femmes et des enfants, ont été tués à la suite des intenses offensives israéliennes, et plus de 95 500 ont été blessés dans la bande de Gaza. Je suis scandalisé par ces souffrances humaines inconcevables.

Pour l'ONU et les autres intervenants humanitaires, les hostilités en cours, les difficultés d'accès, les attaques contre le personnel et les installations et les infrastructures endommagées, ainsi que la détérioration des conditions de sécurité, notamment les pillages et les fréquents ordres d'évacuation émis par Israël, sont les principaux facteurs qui entravent l'acheminement d'une aide vitale en quantité suffisante dans toute la bande de Gaza.

Mettre fin à la guerre à Gaza et éviter un conflit régional à part entière est une priorité absolue et urgente. Je demande qu'un cessez-le-feu soit immédiatement instauré et qu'un accès humanitaire soit constamment garanti dans toute la bande de Gaza. Je demande instamment la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus à Gaza. La détention arbitraire par Israël de milliers de Palestiniens doit cesser. La situation plus générale d'illégalité dans le Territoire palestinien

occupé découlant des politiques et des pratiques d'Israël, telle qu'elle a été clairement expliquée par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de juillet, doit être abordée de manière globale.

Le non-respect du droit international est une question de paix et de sécurité internationales – l'obligation fondamentale du Conseil –, dont les retombées dépassent ces pays et cette région. Les États ont élaboré le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire précisément pour des moments comme celui-ci, lorsque la vie, la dignité et notre humanité même sont menacées. À ce titre, les États ne doivent pas, et ne peuvent pas, accepter un mépris flagrant du droit international, y compris des décisions contraignantes du Conseil de sécurité et des ordonnances de la Cour internationale de Justice. Ils ne doivent pas, et ne peuvent pas, permettre que le droit international et son noyau protecteur soient vidés de leur substance, que l'on parle de cette situation ou de toute autre situation dans le monde. Tous les États, en particulier ceux qui ont de l'influence, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir le plein respect du droit international.

Il y a un peu plus de 10 jours, dans l'allocution que j'ai prononcée au Conseil des droits de l'homme à Genève, j'ai demandé instamment que l'on rejette la nouvelle norme d'une escalade militaire vicieuse et sans fin, ainsi que les méthodes de guerre de plus en plus alarmantes faisant appel aux technologies de pointe. De multiples acteurs ont lancé des mises en garde claires et cohérentes contre une guerre totale dans la région. Cela ne profiterait à personne. Si toutes les parties continuent d'opter pour cette rhétorique belliqueuse incendiaire et une escalade militaire irresponsable, cela ne fera que provoquer de nouveaux ravages. Je demande instamment à Israël et au Hezbollah de cesser immédiatement les hostilités.

Le spectre du passé de cette région – les cycles interminables de conflits et les griefs en matière de droits humains dont les causes ont été ignorées et piétinées – est palpable et omniprésent. La complexité de ce moment, et les enjeux pour les populations partout dans le monde, exigent beaucoup plus de la part de la communauté internationale pour parvenir à une paix durable. Face à cette crise, il faut faire preuve de courage et de leadership politiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Türk de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo et M. Türk de leurs exposés et je

salue la présence de S. E. le Ministre Abdallah Bouhabib parmi nous à l'occasion de cette séance.

Mon pays a demandé la convocation de cette séance d'urgence à la lumière de l'escalade alarmante qui s'est produite au Liban les 17 et 18 septembre. Ces événements tragiques ont fait des dizaines de morts et des milliers de blessés, après qu'on a fait exploser à distance de petits appareils de communication dans tout le pays. L'auteur est bien connu. Nous condamnons fermement ces attaques israéliennes. De tels actes représentent une violation flagrante de la souveraineté du Liban, de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions 1701 (2006) et 2749 (2024).

L'Algérie est pleinement solidaire du Liban en ces moments difficiles et présente ses plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple libanais résilient. Nous félicitons également les autorités libanaises pour leur gestion mesurée et responsable de cette grave crise, qui a permis d'éviter une nouvelle escalade.

Ces actes d'agression constituent des crimes de guerre. La nature délibérée et aveugle de ces frappes israéliennes a semé la terreur parmi les civils, vu que ce sont les zones densément peuplées qui ont été ciblées. Ce dangereux précédent transforme des objets civils en bombes, ce qui met en péril la sécurité de tous et constitue une grave menace. Ce précédent a ouvert une dangereuse boîte de Pandore. Que se passera-t-il si des groupes terroristes reproduisent ces tactiques inhabituelles ?

Alors que la communauté internationale appelle à la désescalade, Israël entraîne la région vers la guerre, étendant les hostilités de la Ligne bleue à l'ensemble du territoire libanais. Les responsables israéliens ont ouvertement menacé de lancer une guerre à grande échelle contre le Liban. Ces attaques ont été suivies de déclarations officielles louant leurs résultats soi-disant « positifs ».

Les frappes aériennes menées contre Beyrouth ce matin sont une preuve supplémentaire que la Puissance occupante israélienne n'a que faire de la paix. Par conséquent, on peut se demander si les autorités d'occupation israéliennes recherchent vraiment la paix avec leurs voisins. Sont-elles réellement déterminées à mettre en œuvre la résolution 2735 (2024) ? Sont-elles vraiment décidées à instaurer un cessez-le-feu à Gaza ?

Le Conseil de sécurité a la responsabilité solennelle de défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il doit faire appliquer ses résolutions. La résolution 1701 (2006) doit être pleinement mise en œuvre, en toute objectivité. Les agressions de l'occupant

israélien doivent cesser et celui-ci doit se retirer de tous les territoires libanais occupés. Ce n'est qu'en mettant fin à l'occupation que nous pourrions ouvrir la voie à une paix et une stabilité durables dans la région.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Nous saluons la tenue d'une séance suite aux événements extrêmement inquiétants au Liban et au-delà. Je voudrais remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo ainsi que le Haut-Commissaire Türk pour leurs interventions qui détaillent très précisément les événements de ces derniers jours. Je salue la présence du Ministre et, bien entendu, de tous les collègues.

La Suisse exprime sa profonde inquiétude face aux explosions de bipeurs et d'autres appareils de communication survenues mardi et mercredi. Nous condamnons le fait que ces explosions aient fait de nombreuses victimes parmi les civils, y compris des enfants. La lumière doit être faite sur les circonstances et les responsabilités.

Je tiens à présenter nos sincères condoléances à toutes les familles des victimes civiles ayant été blessées et tuées ces derniers jours. Nous sommes préoccupés par les conséquences plus amples de ces explosions pour la population civile. Elles ont semé la panique et la peur généralisées et engorgé les hôpitaux. À ce titre, je voudrais rendre hommage au personnel hospitalier et aux secouristes libanais pour leur engagement.

Ces explosions, ainsi que l'intensification des hostilités des deux côtés de la Ligne bleue, y inclus la frappe dans la banlieue sud de Beyrouth aujourd'hui, risquent de compromettre davantage la stabilité du Liban et de toute la région. Nous déplorons ici aussi les civils blessés et tués. La Suisse appelle toutes les parties, ainsi que ceux qui ont une influence sur elles, à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une escalade régionale majeure. Nous plaçons avec insistance pour un retour à la cessation totale des hostilités et exigeons l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). Le Conseil a réaffirmé ces demandes à l'unanimité il y a seulement trois semaines.

La Suisse appelle toutes les parties au respect du droit international humanitaire, et notamment des principes de distinction, proportionnalité et précaution, en toutes circonstances. Comme vient de le dire le Haut-Commissaire, la guerre a des règles.

La protection des civils est une obligation juridique qui doit être respectée. Nous rappelons aussi que les droits humains s'appliquent en tout temps.

Le seul désir des dizaines de milliers de personnes déplacées des deux côtés de la Ligne bleue est de retourner dans leurs maisons pour y vivre en paix. Leurs enfants, quant à eux, ne demandent rien d'autre que de pouvoir

se rendre dans leurs écoles et jouer avec leurs amis. Une chose est pourtant absolument claire : le dialogue et la désescalade sont les seuls moyens pour y parvenir. L'escalade militaire n'est pas la solution. Elle entraînerait la région dans l'abîme d'une guerre régionale. C'est pourquoi la Suisse soutient tous les efforts de médiation en cours. Des voix de paix et de raison doivent prévaloir, dans l'intérêt de la population de toute la région.

Enfin – et nous ne cesserons d'insister sur ce point –, un cessez-le-feu à Gaza, ainsi que la libération des otages et un accès humanitaire rapide et sans entrave sont nécessaires de toute urgence pour réduire les souffrances des civils et éviter une plus grande escalade régionale. Les négociations doivent urgemment se poursuivre et les parties doivent y participer de bonne foi. Le Conseil doit assumer ses responsabilités et contribuer, uni, à une solution pacifique. La Suisse est prête à apporter sa contribution.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Türk, de leurs exposés peu encourageants d'aujourd'hui. Je salue également la participation du Ministre des affaires étrangères Bouhabib et des représentants de la Syrie, de l'Iran et d'Israël à la présente séance.

La République de Corée a été choquée par les attaques sanglantes et dévastatrices perpétrées au Liban à l'aide d'appareils de communication, qui ont fait des milliers de victimes, y compris des enfants. Cet acte sans précédent représente une escalade très inquiétante dans un contexte déjà extrêmement instable. Je voudrais formuler les observations suivantes à cet égard.

Premièrement, nous soulignons que les violations du droit international humanitaire ne sauraient être tolérées, quelles que soient les circonstances. Ces attaques aveugles, qui ont eu lieu dans des épiceries, des hôpitaux et pendant des funérailles, ont pris pour cible, à distance, et gravement blessé des milliers de personnes, alors que l'on ne savait pas précisément qui était en possession de ces appareils, ni où ils se trouvaient exactement au moment des attaques. Ces attaques soulèvent de graves préoccupations s'agissant de savoir si les principes fondamentaux du droit international humanitaire – distinction, proportionnalité et précaution – ont été respectés lors de ces opérations.

Les rapports indiquent par ailleurs que les appareils qui ont explosé, principalement des bipeurs et des talkies-walkies, étaient des objets portables inoffensifs, qu'il est interdit d'employer comme pièges, conformément au paragraphe 2 de l'article 7 du Protocole modifié sur

l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs. Cela remet en question la légalité des opérations, comme l'a souligné le Haut-Commissaire Türk dans son exposé. Nous appelons toutes les parties prenantes à cesser immédiatement toute violation du droit international humanitaire.

Deuxièmement, la communauté internationale doit se mobiliser et mener de discussions urgentes et sérieuses afin d'aborder les nouveaux risques posés par cette forme de guerre sans précédent dont nous avons été témoins cette semaine. Dans le cadre de ces attaques, on a utilisé des milliers d'appareils de communication personnels en les détruisant à distance, ce qui met en évidence le risque alarmant et inimaginable qu'on peut se servir de n'importe quel appareil électronique grand public et le transformer en arme mortelle. Ces attaques soulignent la nécessité urgente d'examiner si les cadres internationaux existants sont à même de prévenir de tels abus.

Troisièmement, nous demandons à toutes les parties de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban, d'accélérer les efforts diplomatiques pour mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) et de rechercher une solution à long terme pour instaurer une paix durable. Bien que la situation soit incontestablement dangereuse, cette résolution reste une pierre angulaire de la stabilité régionale et est essentielle pour éviter que la situation ne se détériore davantage. Nous demandons instamment à toutes les parties de revenir aux principes fondamentaux de la résolution, notamment le strict respect de la Ligne bleue et l'établissement d'une zone d'exclusion de tous personnels armés autres que les Forces armées libanaises.

Quatrièmement, ma délégation exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à donner la priorité à la désescalade durant cette période extrêmement dangereuse. Israël a récemment fixé un nouvel objectif s'agissant de son action militaire, à savoir le retour en toute sécurité des populations déplacées du nord du pays, en déclarant que les opérations se poursuivraient jusqu'à ce que ces personnes puissent regagner leur foyer. De plus, il a mené aujourd'hui des frappes aériennes dans une zone densément peuplée de Beyrouth, qui auraient fait au moins 12 morts et plus de 60 blessés, dont des civils, d'autres étant ensevelis sous les décombres.

Une nouvelle escalade entraînerait probablement des pertes civiles bien plus importantes, des menaces accrues pour les soldats de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et des risques sans précédent pour la sécurité régionale. En effet, de la Ligne bleue à Gaza

et à la Cisjordanie, en passant par le Yémen et la Syrie, la région est au bord d'une guerre généralisée et massive. Un seul faux pas ou une seule erreur d'appréciation pourrait déclencher une situation catastrophique, avec de graves conséquences pour la vie de millions de personnes, qui pourraient même s'étendre bien au-delà de la région. En ce moment où il ne fait aucun doute que nous nous trouvons à un point d'inflexion, nous appelons une fois de plus toutes les parties à prendre conscience de l'urgence de la situation et à revenir à la table des négociations en vue d'instaurer un cessez-le-feu à Gaza, qui est au cœur de la désescalade.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Haut – Commissaire Türk de leurs exposés.

Les États-Unis restent d'avis que l'élargissement du conflit au Moyen-Orient n'est ni souhaitable ni inévitable. Cependant, une fois de plus, l'évolution de la situation dépendra des mesures que les différents acteurs prendront dans les prochains jours. Il est impératif que, alors même que les faits se précisent quant aux derniers événements, dans lesquels, je le répète, les États-Unis n'ont joué aucun rôle, toutes les parties s'abstiennent de toute action susceptible de plonger la région dans une guerre dévastatrice.

Le Conseil de sécurité ne peut pas fermer les yeux sur les origines de ce conflit entre Israël et le Hezbollah. Avant l'attaque terroriste brutale du Hamas, le calme avait été largement maintenu le long de la Ligne bleue pendant 18 ans, depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006). Cette stabilité s'est effondrée les 7 et 8 octobre 2023, lorsque Israël a été attaqué, sans provocation, par des groupes armés non étatiques au Liban. Depuis 11 mois, le peuple libanais subit les conséquences dévastatrices de ce conflit qui n'est pas le sien. Plus de 100 000 civils libanais et plus de 65 000 civils israéliens ont été déplacés. Des deux côtés de la Ligne bleue, les civils ont vu leurs maisons détruites et leurs champs et vergers incendiés.

Le Hezbollah, qui est largement entraîné, armé et financé par l'Iran, a mené ces actions par solidarité avec le Hamas, et non avec le Liban ou le peuple libanais. Au cours des 11 derniers mois, le Hezbollah a continué de bombarder presque quotidiennement les communautés du nord d'Israël, toujours en soutien au Hamas et à la campagne plus large de l'Iran visant à menacer Israël. Les attaques soutenues menées par le Hezbollah, sa présence le long de la Ligne bleue et son enracinement dans le sud du Liban mettent également en danger les civils israéliens et libanais.

Israël a le droit de se défendre contre les attaques du Hezbollah. Aucun membre du Conseil, confronté à une organisation terroriste à sa frontière, ne tolérerait que des tirs de roquettes visent son territoire au quotidien et que de dizaines de milliers de ses citoyens soient déplacés. Nous attendons de toutes les parties qu'elles respectent le droit international humanitaire et qu'elles prennent toutes les mesures raisonnables pour réduire autant que faire se peut les dommages causés aux civils, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones densément peuplées. La poursuite de l'escalade de la violence de part et d'autre de la Ligne bleue n'est pas propice au retour des civils israéliens et libanais déplacés dans leurs foyers, dans le nord d'Israël et le sud du Liban. Les États-Unis restent convaincus qu'un règlement diplomatique est le seul moyen de créer les conditions qui permettront aux civils libanais et israéliens déplacés de rentrer chez eux en toute sécurité, et nous continuerons de poursuivre cet objectif.

L'Iran, en fournissant régulièrement des armes et du personnel au Hezbollah, au mépris flagrant de l'appel au désarmement lancé dans les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) et en violation de l'embargo sur les armes juridiquement contraignant décrété par cette dernière résolution, semble poursuivre un autre objectif. Depuis de nombreuses années, les États-Unis consacrent d'importantes ressources aux efforts humanitaires au Liban et soutiennent des institutions indépendantes, telles que l'Armée libanaise et les Forces de sécurité intérieure.

Il importe également de rappeler que le Conseil de sécurité a exprimé clairement et à plusieurs reprises son désir que la pleine autorité du Gouvernement libanais s'étende à l'ensemble du territoire du Liban, et a souligné qu'il soutenait fermement les aspirations du peuple libanais à vivre en paix, à l'abri de toute ingérence étrangère. Chaque membre du Conseil a la responsabilité d'aider le peuple libanais à éviter une nouvelle tragédie, d'appuyer les efforts diplomatiques visant à rétablir le calme le long de la Ligne bleue, ce qui, une fois encore, permettrait aux civils de rentrer chez eux dans le sud du Liban et dans le nord d'Israël, et de faire pression sur l'Iran pour qu'il cesse d'utiliser le Hezbollah de manière déstabilisante et dangereuse en vue de compromettre la sécurité régionale, ce qui met le peuple libanais en danger.

Telle est la voie qui mène vers une plus grande stabilité régionale, et les États-Unis continueront de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir la désescalade et une solution diplomatique durable.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Algérie d'avoir demandé la tenue de la présente séance

et je salue la présence de M. Abdallah Bouhabib, Ministre des affaires étrangères du Liban. J'ai écouté attentivement les exposés de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et du Haut-Commissaire Türk.

La Chine est profondément choquée et vivement préoccupée par les explosions simultanées de milliers d'appareils de communication au Liban, notamment des bipeurs et des talkies-walkies, qui ont été déclenchées à distance, faisant des milliers de victimes civiles. Des enfants jouant dans la rue ont perdu la vue, des mères faisant leurs courses au supermarché ont été mutilées et des médecins se rendant au travail ont été grièvement blessés. Ces scènes terribles, ainsi que d'autres, sont bouleversantes et dépassent l'entendement.

C'est un fait sans précédent dans l'histoire que des attaques aveugles soient menées à l'aide de moyens de communication manipulés à distance, provoquant des pertes civiles massives et semant la panique au sein de la société. Cet acte constitue clairement une violation grave de la souveraineté et de la sécurité d'un pays et une violation flagrante du droit international, en particulier du droit international humanitaire. C'est un acte qui foule aux pieds la vie humaine avec un mépris inadmissible. Ces attaques sont abominablement brutales et odieuses et doivent être condamnées dans les termes les plus forts. Jusqu'à présent, personne n'a revendiqué la responsabilité de ces attaques, mais de nombreuses parties sont parvenues plus ou moins à la même conclusion quant à leur auteur. Nous demandons qu'une enquête exhaustive soit menée rapidement afin d'amener les instigateurs et les exécutants à répondre de leurs actes.

La situation actuelle au Moyen-Orient est extrêmement précaire. Les opérations militaires israéliennes à Gaza, qui ont déjà coûté la vie à plus de 40 000 Palestiniens, se poursuivent. Dans le même temps, Israël continue de faire monter les tensions le long de sa frontière avec le Liban. Nous prenons note des analyses selon lesquelles les récentes attaques déclenchées à distance sont annonciatrices d'opérations militaires à grande échelle. Nous avons également pris note de la dernière déclaration des dirigeants du Hezbollah. Nous sommes profondément préoccupés par la possibilité d'une nouvelle escalade des tensions entre le Liban et Israël. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et demandons en particulier à Israël de renoncer à son obsession de l'emploi de la force et de mettre fin sans délai à ses opérations militaires à Gaza, à ses violations de la souveraineté et de la sécurité du Liban, et à son aventurisme, qui risque d'entraîner la région dans une nouvelle catastrophe. Nous

exhortons les pays qui ont une influence sur Israël à prendre des mesures concrètes pour l'empêcher de poursuivre sur la mauvaise voie. Nous sommes favorables à ce que le Conseil prenne toutes les mesures nécessaires et fasse tout ce qui est en son pouvoir pour apaiser la situation entre le Liban et Israël et pour maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Haut-Commissaire Türk de leurs exposés aujourd'hui.

La région a été le théâtre de violences incessantes et dévastatrices au cours de l'année écoulée. Les civils ont terriblement souffert de part et d'autre de la Ligne bleue. Les explosions survenues au Liban cette semaine et la frappe menée aujourd'hui par Israël dans le sud de Beyrouth sont les dernières attaques en date d'un cycle de violence meurtrière, et nous sommes vivement préoccupés par les victimes civiles qui en résultent. Le fait que des enfants figurent parmi les victimes est particulièrement affligeant. Nous présentons nos condoléances aux familles des civils tués. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a clairement exprimé notre position hier soir : il faut instaurer un cessez-le-feu immédiat des deux côtés. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos alliés pour désamorcer les tensions et mettre fin à ce cycle de destruction. Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre d'un plan politique, sur la base de la résolution 1701 (2006), qui permettra aux civils israéliens et libanais de rentrer chez eux et de vivre dans la paix et la sécurité. Nous sommes prêts à jouer notre rôle dans un processus diplomatique pour y parvenir.

Soyons clairs : le Hezbollah a lancé une attaque non provoquée contre Israël le 8 octobre 2023. Depuis lors, Israël est confronté presque quotidiennement à un barrage de roquettes du Hezbollah. Nous soutenons résolument le droit d'Israël à défendre ses citoyens contre de telles menaces. Toutefois, cela doit se faire dans le plein respect du droit international humanitaire et toutes les mesures possibles doivent être prises pour éviter de faire des victimes parmi les civils. L'agression menée par le Hezbollah libanais est alimentée par l'Iran et ses efforts constants pour déstabiliser le Moyen-Orient, notamment par l'appui qu'il apporte à ses partenaires et ses supplétifs. L'Iran les approvisionne en armes de pointe en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité, ce qui ne fait que prolonger les souffrances du peuple libanais. Alors que le Hezbollah et l'Iran continuent de compromettre l'avenir du Liban, le Royaume-Uni apporte un appui concret pour renforcer la stabilité et la sécurité du pays. Entre autres choses, nous fournissons des financements et dispensons des formations à l'Armée

libanaise et aux Forces de sécurité intérieure, et nous fournissons une aide humanitaire aux populations vulnérables, notamment dans le sud du Liban.

L'heure est à la retenue, et tous les efforts doivent se concentrer d'urgence sur l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat afin de créer des conditions favorables aux négociations.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} DiCarlo et M. Türk pour leurs interventions et je tiens à saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères du Liban.

La France exprime son inquiétude à la suite des explosions d'appareils de télécommunication les 17 et 18 septembre au Liban. En effet, le risque d'une guerre ouverte et aux conséquences potentiellement dramatiques s'accroît chaque jour. Une telle perspective doit absolument être évitée. Il est urgent que toutes les parties travaillent à une désescalade. La résolution 2749 (2024), adoptée le 28 août pour renouveler le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, le demande avec clarté. Elle appelle tous les acteurs concernés à prendre des mesures immédiates en vue d'une désescalade, et elle exige la pleine mise en œuvre du cadre reconnu par tous, à savoir la résolution 1701 (2006), y compris le retour à une cessation complète des hostilités.

Ces résolutions doivent être respectées par tous. Dans cet objectif, nous demandons aux autorités israéliennes de faire preuve de la plus grande retenue, après leurs déclarations récentes sur leurs opérations militaires au Liban. Nous rappelons aussi notre exigence que le Hezbollah cesse immédiatement ses attaques contre le territoire israélien.

Il est enfin indispensable que toutes les parties s'acquittent des obligations que leur impose le droit international humanitaire, notamment en matière de protection des civils. La France poursuit ses efforts pour identifier les conditions d'un accord en vue de revenir à une cessation des hostilités le long de la Ligne bleue, en accord avec la résolution 1701 (2006), et pour assurer la sécurité des populations civiles, en Israël comme au Liban.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence slovène d'avoir convoqué cette séance d'urgence, à la demande de l'Algérie. Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, et le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Volker Türk, de leurs éclairages sur cette question profondément préoccupante. Nous saluons en outre la présence du Ministre des affaires étrangères et des émigrants du Liban et des représentants de l'Iran et d'Israël à cette séance.

Le Mozambique est très préoccupé par la situation qui règne actuellement au Liban. L'escalade des hostilités entre le Hezbollah et Israël, de part et d'autre de la frontière, a exacerbé les tensions régionales.

Nous sommes particulièrement alarmés par les cyberattaques qui ont été perpétrées récemment à Beyrouth et dans d'autres régions du pays, et qui ont provoqué l'explosion de bipeurs et d'autres appareils électroniques. Ces attaques sans précédent, qui se sont produites les 17 et 18 septembre, ont donné lieu à des pertes tragiques en vies humaines et fait de nombreux blessés. Nous déplorons vivement la mort de civils. Le fait de prendre pour cible des zones peuplées, notamment des habitations, des véhicules, des établissements commerciaux et des espaces publics, constitue une violation flagrante du droit international humanitaire.

Le Mozambique condamne fermement ces attaques, qui ont fait au moins 12 morts parmi les civils et des milliers de blessés. Nous notons avec une vive inquiétude que bon nombre des victimes n'étaient pas des combattants, mais des civils – des membres de la communauté chiite libanaise qui vquaient à des activités non militaires. La militarisation de biens civils est strictement interdite par le droit international.

Ces attaques mettent en évidence la nature évolutive de la guerre moderne, dans le sens où les cybercapacités peuvent être utilisées pour infliger des dommages physiques. Du fait de son caractère complexe et téméraire, cette opération marque une escalade dangereuse dans le conflit actuel entre Israël et le Hezbollah.

Nous sommes vivement préoccupés par les ramifications potentielles de ces attaques, qui pourraient annoncer une nouvelle phase du conflit au Liban et dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Le caractère sans précédent de ces attaques soulève de graves inquiétudes quant à la stabilité future de la région. Nous condamnons fermement ces attaques, qui représentent une escalade notable dans la région après des mois d'un conflit essentiellement de faible intensité entre les deux belligérants.

Le Mozambique appelle toutes les parties à cesser immédiatement toutes les activités militaires et subversives. Nous insistons également sur la nécessité absolue d'une désescalade pour ne pas déstabiliser davantage la situation et éviter toute mesure de représailles. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de respecter strictement le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité. Il est impératif de garantir la protection des civils et le maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

Pour terminer, le Mozambique réaffirme son attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et est prêt à appuyer tous les efforts en faveur du règlement pacifique des conflits et de la protection de la vie des civils.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Algérie d'avoir demandé que soit convoquée cette séance d'urgence. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Haut-Commissaire Türk de leurs mises à jour et je salue la participation de S. E. M. Abdallah Bouhabib, Ministre des affaires étrangères et des émigrants du Liban à la séance d'aujourd'hui. Je salue en outre la participation des Représentants permanents d'Israël, de l'Iran et de la Syrie à cette séance.

Le Guyana est alarmée par les informations faisant état d'attaques meurtrières bien coordonnées et à grande échelle menées au Liban et en Syrie cette semaine, dans le cadre desquelles des bipeurs et d'autres appareils de communication ont été transformés en armes mortelles. Ces attaques visaient apparemment des cibles spécifiques, mais en fin de compte, elles ont eu un impact aveugle, car de nombreuses détonations ont eu lieu dans des endroits très fréquentés. Selon le Ministre libanais de la santé, 37 personnes sont mortes, dont deux enfants, et plus de 3 000 ont été blessées.

Nous sommes également très préoccupés par la frappe menée ce matin par Israël dans une zone densément peuplée de Beyrouth, qui a causé la mort d'au moins 14 personnes et fait plus de 50 blessés. Toute attaque portant atteinte à des civils doit faire l'objet d'une enquête approfondie afin d'en établir les circonstances, d'attribuer les responsabilités et de demander des comptes aux auteurs.

La poursuite et l'intensification des attaques contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban ne feront qu'aggraver la situation déjà tendue dans ce pays et augmenteront encore le risque de la propagation de la violence dans la région du Moyen-Orient.

La situation au Moyen-Orient est devenue intenable. Trop de parties sont prêtes à entrer en guerre. Nous avons entendu dire, à de nombreuses reprises, que des efforts diplomatiques étaient en cours et que le Conseil doit les soutenir. Nous saluons ces efforts et pensons que certains d'entre eux sont déployés de bonne foi. Toutefois, compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis l'adoption de la résolution 2735 (2024), de l'absence d'un accord de cessez-le-feu à Gaza et des événements de plus en plus horribles qui continuent de se produire, nous ne pensons pas que toutes les parties à ce conflit agissent de bonne foi.

La vérité pure et simple est qu'il existe un fil conducteur dans toute la région, dans le chaos et la destruction qui ont bouleversé la vie des civils. Il y a une partie qui a choisi, encore et encore, de prendre des mesures d'escalade à chaque occasion, d'abandonner la voie des négociations diplomatiques tout en violant les règles du droit international et du droit humanitaire.

Le Guyana appelle à nouveau les pays de la région à se conformer pleinement à leurs obligations internationales et à défendre le principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Nous exigeons que toutes les parties respectent le droit international, notamment le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies.

Il est impératif que les parties fassent de nouveau preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de déclarations qui ne font que jeter de l'huile sur le feu. Nous demandons aux acteurs qui ont une influence considérable de faire davantage. Ils peuvent et doivent exercer une pression maximale pour que nous puissions nous éloigner de cette voie, qui peut conduire à des tourments inimaginables au Liban et dans l'ensemble de la région. Un cessez-le-feu à Gaza pour mettre fin aux immenses souffrances dans la bande de Gaza est au cœur de la désescalade des tensions croissantes dans la région.

La réalité à laquelle nous devons faire face, c'est que la paix durable ne viendra pas de la guerre, et que la violence ne fera que nous condamner tous à un cycle d'escalade des attaques, de la mort et de la destruction. Les populations du Moyen-Orient ne méritent pas moins la stabilité et la sécurité. Les dirigeants de la région doivent s'engager à nouveau en faveur du dialogue et d'un règlement pacifique du conflit.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, de leurs exposés.

Le Japon est extrêmement préoccupé par la situation au Moyen-Orient et suit l'escalade des tensions avec une vive inquiétude, en particulier les attaques de cette semaine, dans lesquelles un grand nombre d'appareils de communication ont explosé dans tout le Liban et toute la Syrie, tuant, selon certaines informations, des dizaines de personnes et en blessant des milliers. Nous sommes préoccupés par le fait que des enfants figurent parmi les victimes, notamment parmi les personnes qui auraient été tuées.

Le Japon demande instamment à tous les acteurs concernés de s'abstenir de toute nouvelle action ou mesure

de représailles afin d'éviter une nouvelle catastrophe dans la région. Le conflit actuel à Gaza a déjà attisé les tensions régionales. Personne ne souhaite un nouveau conflit à grande échelle entre Israël et le Hezbollah, et ce sont toujours les civils qui paient le prix fort lorsqu'une telle situation se produit. Toutes les parties doivent se souvenir une fois de plus de l'engagement qu'elles ont pris de mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) et à revenir à une cessation des hostilités.

Le fait que ces attaques se sont produites dans plusieurs endroits, y compris dans des zones fortement peuplées, et qu'elles ont fait des victimes civiles est consternant. Les civils doivent être protégés en toutes circonstances, conformément au droit international. Nous demandons la conduite de toute urgence d'une enquête approfondie et transparente sur les explosions.

Les échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue se sont très considérablement intensifiés depuis octobre de l'année dernière. À cet égard, le Japon réaffirme son ferme appui à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et à la libération des otages, sur la base des grandes lignes de la résolution 2735 (2024).

Nous soulignons la nécessité d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Nous restons déterminés à déployer tous les efforts diplomatiques possibles pour mettre fin à la violence et rétablir la stabilité dans la région.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo et M. Türk de leurs exposés. Je salue la présence du Ministre des affaires étrangères du Liban dans cette salle et la participation des Représentants permanents de la Syrie, de l'Iran et d'Israël à la présente séance.

Le Conseil se réunit aujourd'hui dans le contexte d'une situation contre laquelle il met en garde depuis des mois : la perspective toujours plus grande d'une escalade régionale.

Cette semaine, de nombreuses explosions simultanées dans tout le Liban ont tué au moins 40 personnes et en ont blessé des milliers, dont des enfants. Les images que nous avons vues sont choquantes.

Nous nous faisons l'écho des sentiments exprimés par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk. Le fait de prendre simultanément pour cible des milliers de personnes, qu'il s'agisse de civils ou de membres de groupes armés, sans savoir qui était en possession des appareils visés, ni où ils se trouvaient et dans quel environnement ils se trouvaient, constitue une violation du droit international des droits de l'homme et, dans la mesure où il est applicable, du droit international humanitaire.

Les conséquences à grande échelle d'une attaque d'une telle ampleur, notamment le grand nombre de victimes civiles, étaient prévisibles. Ces agissements témoignent également d'un mépris inquiétant pour les normes établies et pour le droit international humanitaire.

Une enquête indépendante et transparente doit maintenant être menée pour déterminer comment ces appareils électroniques grand public ont été transformés en bombes qui ont explosé dans des zones peuplées, touchant des civils et submergeant les services de santé du Liban.

Les récentes frappes aériennes israéliennes au Liban constituent une nouvelle escalade qui exacerbe les tensions, ce que nous dénonçons. Cela se produit alors que l'aile militaire du Hezbollah persiste dans ses tirs aveugles de roquettes en direction d'Israël. Nous continuons également à condamner ces agissements.

Les répercussions psychologiques durables de cette violence sur la population locale de part et d'autre de la Ligne bleue ne doivent pas être sous-estimées.

Les habitants de la région ne peuvent pas se permettre une nouvelle guerre. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter un nouveau conflit.

La protection des civils est primordiale. Les effets désastreux de la guerre à Gaza sur la situation de part et d'autre de la Ligne bleue et le risque qu'elle ne dégénère en un conflit plus large sont plus graves que jamais.

La voie à suivre est claire : le Conseil doit s'attacher avant tout à donner la priorité à la désescalade et à la retenue dans l'ensemble de la région. Ce comportement doit également être adopté par les acteurs concernés, dont les discours agressifs et l'inclination apparente à la poursuite de l'escalade ne font qu'engendrer de nouvelles hostilités.

Le Conseil doit agir de manière résolue pour garantir la mise en œuvre intégrale des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2735 (2024). Un accord de cessez-le-feu doit être conclu sans plus tarder. Nous appelons tous les États Membres de la région et ceux qui ont une influence sur les parties à redoubler d'efforts à cette fin. Le sort de la région en dépend.

Pour le Liban, une solution politique et diplomatique demeure essentielle pour désamorcer la situation et assurer la stabilité à long terme. Les parties doivent revenir immédiatement à une cessation des hostilités et s'attacher de nouveau à appliquer pleinement la résolution 1701 (2006). Une escalade spectaculaire de la situation au Liban ne fait que nous éloigner de cet objectif.

Pour terminer, je voudrais dire que la région est au bord d'une guerre totale. Il faut garder la tête froide. La paix doit prévaloir. La seule façon d'y parvenir, c'est que toutes les parties fassent preuve de retenue, désamorcent les tensions et recherchent des solutions pacifiques à tous les différends.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation algérienne d'avoir demandé la tenue de la présente séance, et à saluer la présence dans cette salle du Ministre des affaires étrangères du Liban et des délégations israélienne, syrienne et iranienne. Les faits d'une extrême violence qui se sont produits au Liban ces derniers jours sont une source d'inquiétude et de préoccupation. L'Équateur remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk, des informations qu'ils ont fournies et en prend note.

L'explosion d'appareils de communication au Liban a fait des dizaines de morts et des centaines de blessés, et a plongé la population civile dans la peur. Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties. La protection des civils est une responsabilité incontournable de la communauté internationale. À cet égard, les bombardements et les tirs de missiles et de drones armés sont condamnables, de même que l'emploi sans discrimination d'explosifs placés dans des appareils de communication dans des zones peuplées. Ces actes constituent une violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et doivent faire l'objet d'une enquête indépendante afin d'établir les responsabilités.

Il est pertinent de mentionner la résolution 1701 (2006), examinée au titre d'une autre question dont le Conseil est saisi, car elle appelle instamment à une cessation définitive des hostilités dans le secteur de la Ligne bleue. L'Équateur se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties pour qu'elles exercent la plus grande retenue afin d'éviter une escalade des tensions dans la région. La spirale de violence qui a été déclenchée pourrait avoir des conséquences imprévisibles, qui toucheraient principalement, comme toujours, la population civile.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous appuyons l'initiative de la délégation algérienne de demander la tenue de la présente séance dans le contexte de la dernière vague d'escalade dangereuse dans la région du Moyen-Orient. Nous avons examiné en

détail les préoccupations du Liban et de l'Iran, qui ont été énoncées dans les lettres distribuées hier. Nous sommes alarmés par les exposés de la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et de M. Volker Türk. Nous saluons la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères du Liban.

Malheureusement, depuis près d'un an, les bombardements dévastateurs, les frappes aériennes et les opérations brutales de nettoyage au sol sont devenus le quotidien sinistre du Moyen-Orient. Malgré les protestations de la communauté internationale, la pratique abominable des assassinats ciblés se propage. Il semble que dans ce chaudron de violence, il ne reste pratiquement plus rien que nous n'ayons déjà condamné, à maintes reprises, dans cette salle.

Toutefois, les récents événements au Liban et en Syrie ont ajouté une nouvelle dimension à l'escalade au Moyen-Orient, celle des technologies de pointe. Il s'agit d'une évolution extrêmement dangereuse. Ces derniers jours, une horrible provocation impliquant une série d'explosions d'appareils de communication sans fil a fait plus de 4 000 blessés et 37 morts, dont deux enfants. Les auteurs de ce crime barbare n'ont épargné personne. Les explosions se sont produites dans des hôpitaux, des marchés, des rues, des magasins et des pharmacies. Nous savons qu'il s'agit d'une opération coordonnée et téléguidée, dont personne n'a revendiqué la responsabilité, mais les pays de la région ont analysé les faits et tiré leurs propres conclusions.

Nous considérons ces événements comme une attaque terroriste qui met en péril la paix et la sécurité régionales et pourrait avoir des retombées imprévues sur l'ensemble du Moyen-Orient. Nous condamnons fermement cette attaque sans précédent contre le Liban, pays ami, et ses citoyens, qui constitue une violation flagrante de la souveraineté de ce pays et une atteinte grave au droit international. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles endeuillées et souhaitons un prompt rétablissement aux personnes blessées.

Les auteurs de ce crime sont certainement conscients que de telles tentatives d'entraîner le Liban dans une confrontation régionale alimentent une situation déjà instable dans la région. Il est clair que les auteurs de cet attentat, sans précédent en termes d'utilisation malveillante d'appareils de communication personnels, ont délibérément cherché à provoquer une confrontation armée à grande échelle afin de déclencher une nouvelle guerre majeure au Moyen-Orient. Ce n'est pas la première tentative de ce genre. Elle s'inscrit dans le contexte de la vague d'attentats et d'assassinats politiques au Liban, en

Syrie et en Iran, dont les autorités de Jérusalem-Ouest ont revendiqué la responsabilité dans certains cas. Ces actes englobent le plus important bombardement israélien sur le sud du Liban au cours de l'année écoulée, qui a duré plus de deux heures et a été suivi d'une autre frappe sur le sud de Beyrouth qui, selon le Ministère libanais de la santé, a tué huit personnes et en a blessé 59 autres. Le monde a été inondé d'images montrant l'échelle cauchemardesque des destructions causées par la frappe aérienne israélienne.

Nous condamnons fermement ces actes commis par Jérusalem-Ouest et appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à observer immédiatement un cessez-le feu et à se conformer pleinement à la résolution 1701 (2006). Une guerre à grande échelle au Moyen-Orient n'est dans l'intérêt de personne.

Il convient également de souligner que la spirale de violence sape clairement les efforts tant vantés de l'Administration Biden visant à instaurer un cessez-le-feu dans la bande de Gaza et à stabiliser la situation de part et d'autre de la Ligne bleue au Liban. Les résultats de cette pseudo-diplomatie sont pour le moins très douteux. Au lieu de l'avènement de la paix, les effusions de sang se sont poursuivies dans les territoires palestiniens occupés, le chef du bureau politique du Hamas, Ismail Haniyeh, qui était le principal négociateur de l'accord avec Israël, a été assassiné, et enfin, nous avons été témoins de la toute première attaque terroriste à grande échelle commise à l'aide de technologies de l'information et des communications (TIC), qui a fait des victimes.

À la lumière de la politique suivie par Washington et ses alliés, qui utilisent les TIC contre d'autres États afin d'atteindre leurs objectifs offensifs, militaires et politiques, il est clair que ce sont leurs actions qui nous ont amenés à un stade où nous pourrions être confrontés à une menace terroriste impliquant des appareils électroménagers. Selon les informations reçues, des appareils électroniques ont été manipulés à distance depuis une juridiction étrangère. Nous estimons que cela crée un précédent extrêmement dangereux. Nous avons à maintes reprises mis en garde contre de tels risques, y compris dans des enceintes spécialisées de l'ONU qui se penchent sur la question de la sécurité internationale de l'information. La Russie, qui avait anticipé que les TIC pourraient être utilisées à des fins destructrices, propose depuis de nombreuses années la mise en place d'un régime juridique international spécial pour régler l'environnement numérique, qui tiendrait compte des vulnérabilités techniques, notamment l'anonymat, les caractéristiques transfrontières et la présence d'autres fonctions cachées. Malheureusement, les États-Unis et leurs alliés se

sont toujours opposés à tout engagement dans ce domaine afin de garder les coudées franches. L'attentat terroriste commis au Liban montre clairement à quoi cela peut conduire.

En ce qui concerne les répercussions sur le secteur de l'information et des communications, de tels incidents ne font qu'exacerber la méfiance à l'égard des dispositifs de technologie de l'information et des communications fabriqués dans d'autres pays. Cela pourrait également accentuer l'isolement des infrastructures nationales, ce qui se traduira par la fragmentation de l'espace informatique, l'affaiblissement des normes internationales dans ce domaine, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et l'élargissement de la fracture numérique entre les pays développés et les pays en développement.

L'aspect le plus important de l'attaque terroriste commise au Liban est l'origine des appareils électroniques piégés. Un rapport détaillé des entités commerciales impliquées sur la sécurité de leurs produits est nécessaire. Il convient de rappeler qu'en vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les États ont l'obligation de garantir l'intégrité des chaînes d'approvisionnement.

Aussi odieuse que soit cette utilisation abusive des TIC à des fins terroristes, la communauté internationale n'est pas impuissante face à cette menace. Récemment, à l'initiative de la Russie, le répertoire mondial d'interlocuteurs pour la sécurité numérique a été créé. Il vise à prévenir et à régler les incidents graves dans l'environnement informatique, ainsi qu'à réduire les tensions dans les situations de crise. Cet outil est spécialement conçu pour prévenir l'escalade dans la sphère numérique, qui pourrait déborder dans le monde réel.

Nous appelons toutes les parties concernées, et en premier lieu le Liban, à utiliser ce répertoire. Nous attendons des destinataires des demandes émanant de Beyrouth qu'ils les examinent immédiatement et qu'ils répondent à leurs homologues libanais. Cela permettra certainement d'établir toutes les circonstances de ce qui s'est passé au Liban.

Il est clair pour tout le monde que la clé du règlement de la situation sans précédent que traverse actuellement le Moyen-Orient réside dans l'arrêt des effusions de sang dans la bande de Gaza, où le nombre de morts a passé la barre des 42 000. La seule issue passe par l'instauration rapide d'un cessez-le-feu, l'échange des otages et des prisonniers, et la mise en place d'un accès humanitaire sans entrave à la bande de Gaza. Ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de relancer les efforts en vue d'un règlement pacifique de la question palestinienne, sur une base internationalement reconnue et en se fondant sur le principe de deux États pour deux peuples, que nous

soutenons fermement. Pour notre part, nous sommes prêts à collaborer avec tous ceux qui partagent ces objectifs.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Haut-Commissaire Volker Türk de leurs exposés importants. Nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères et des émigrants du Liban ainsi que des représentants de l'Iran, de la Syrie et d'Israël à cette séance.

La Sierra Leone est profondément préoccupée par la détérioration marquée de la situation en matière de sécurité au Liban et dans le nord d'Israël. L'instabilité et la violence se sont aggravées dans tout le Liban au cours des trois derniers jours après une série d'explosions d'appareils de communication censés être en possession de membres du Hezbollah. Au moins 37 personnes auraient été tuées, et au moins 2 931 autres blessées, dont certaines se trouvent en soins intensifs.

Des attaques similaires ciblant des dispositifs de communication ont eu lieu en Syrie, faisant des morts et des blessés. Ces attaques ont été suivies de frappes massives menées par des avions de guerre israéliens sur le sud du Liban, frappes aériennes les plus intenses, semble-t-il, depuis octobre 2023.

Nous prenons également note des informations selon lesquelles le Hezbollah a effectué, jeudi, des frappes de missiles et de drones en représailles sur le nord d'Israël, tuant deux soldats et en blessant neuf autres. Nous notons avec inquiétude que ces actions ont incontestablement conduit à une nouvelle escalade dans le cycle des attaques violentes entre les deux parties et à une exacerbation des tensions dans une région déjà instable, avec des conséquences humanitaires et en matière de sécurité désastreuses pour les civils.

Selon certaines informations, les explosions de dispositifs de communication au Liban se sont produites dans des zones peuplées, notamment lors d'un enterrement, et des civils, y compris des enfants, figurent parmi les morts et les blessés. La Sierra Leone condamne le meurtre de civils dans le cadre de ces attaques qui, lorsqu'elles sont menées sans tenir compte du principe de distinction, constituent une violation flagrante du droit international humanitaire.

Alors que nous nous associons au Secrétaire général pour exhorter les parties à faire preuve de retenue, nous rappelons aux parties au conflit et à ceux qui s'en rendent complices qu'ils doivent respecter les obligations qui leur incombent, en vertu du droit international humanitaire,

de protéger les civils et les infrastructures civiles. Sans application du principe de responsabilité, les violations flagrantes du droit international ne peuvent qu'enhardir leurs auteurs et entretenir le spectre apparent de l'impunité qui semble caractériser les conflits au Moyen-Orient.

Hier encore (voir S/PV.9728), M^{me} Helen Clark, membre des Sages et ancienne Première Ministre de la Nouvelle-Zélande, a demandé au Conseil de sécurité s'il était intéressé par la mise en œuvre de ses propres résolutions. Plusieurs rapports établis cette année par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ont informé le Conseil du fait que le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes se livraient, depuis les attaques du 7 octobre 2023, à des échanges de tirs réciproques de part et d'autre de la Ligne bleue, échanges qui n'ont pas été initialement provoqués par le Hezbollah.

Les violations de la résolution 1701 (2006), l'escalade des attaques sur fond de déclarations incendiaires et les mouvements de troupes sont autant de faits extrêmement inquiétants qui continuent d'attiser les tensions, ce qui risque de mener les parties au bord d'une guerre totale. Indépendamment de la guerre à Gaza, la sécurité et la sûreté des civils israéliens dans le nord d'Israël doivent être un motif de préoccupation. La résolution 1701 (2006) doit être respectée par tous, et le Conseil doit être en mesure de garantir la mise en œuvre de toutes ses résolutions.

Au moment où la région est aux prises avec la guerre à Gaza et une grave crise humanitaire, nous rejetons toute action susceptible de compromettre les négociations de paix en cours entre Israël et le Hamas et de menacer la paix et la sécurité régionales et mondiales. Nous appelons les pays, dans la région et ailleurs, qui ont une influence sur les deux parties à les convaincre de renoncer à toute nouvelle attaque à travers la Ligne bleue et dans d'autres lieux. Un conflit généralisé aurait des effets absolument dévastateurs sur la population et l'économie libanaises. Le peuple libanais a déjà traversé une guerre longue et destructrice et des périodes de fragilité, et le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que cela ne se reproduise.

À l'heure où le Liban s'efforce de stabiliser son économie, nous prenons acte des efforts déployés pour adopter un budget cette année, et nous exhortons les législateurs à entreprendre les réformes macroéconomiques et de gouvernance nécessaires pour améliorer l'autorité de l'État et la mobilisation des ressources. C'est pourquoi nous appelons les parties à utiliser les voies diplomatiques, y compris les bons offices de l'ONU, afin d'éviter une nouvelle escalade et de prévenir le risque d'une guerre totale ou d'un embrasement régional de

plus grande ampleur qui aurait des effets dévastateurs. À cet égard, la Sierra Leone félicite la FINUL des efforts inlassables qu'elle déploie pour maintenir les canaux de communication et l'intervention physique des soldats de la paix. Les faits survenus depuis le 7 octobre 2023 n'ont fait que souligner l'importance des mécanismes de liaison et de coordination de la mission.

Nous demeurons préoccupés par les répercussions des frappes de missiles sur les positions de la FINUL et par les blessures infligées aux Casques bleus. Nous condamnons tous les actes qui mettent en danger la vie des soldats de la paix. Nous exhortons toutes les parties à garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et à respecter l'inviolabilité des locaux de l'ONU.

Pour terminer, la Sierra Leone continue d'appeler à la désescalade, et de souligner que les parties doivent tenir compte des répercussions régionales de leurs actions et s'engager à nouveau à cesser les hostilités. Cela passe par un cessez-le-feu permanent à Gaza, une approche globale de la libération des otages et des prisonniers, ainsi que la mise en œuvre d'une solution des deux États, dans l'intérêt d'Israël et de la Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovaquie.

Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo et le Haut-Commissaire Türk de leurs exposés. Je souhaite la bienvenue dans cette salle au Ministre Bouhabib, ainsi qu'aux représentants de l'Iran, d'Israël et de la République arabe syrienne.

Je tiens à exprimer notre profonde inquiétude face à l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Je voudrais formuler trois observations à ce sujet.

Premièrement, nous condamnons la récente série d'explosions au Liban et en Syrie. Cette attaque sans précédent a fait des morts et des blessés parmi les civils, semant la peur et déstabilisant encore plus la région. Ces explosions ont été coordonnées de manière dévastatrice, faisant des centaines de blessés et de morts, dont des enfants. Cela a créé un climat de terreur. Nous nous engageons sur un nouveau terrain dangereux et, alors que de nouvelles technologies sont utilisées et mises au point, nous soulignons la nécessité de respecter les obligations légales existantes.

Les biens de caractère civil ne doivent pas être transformés en armes. Le droit international est clair : l'utilisation de dispositifs piégés est interdite. Comme l'a souligné le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le

fait de prendre simultanément pour cible des milliers de personnes, qu'il s'agisse de civils ou de membres de groupes armés, sans savoir qui était en possession des engins visés, ni où ils se trouvaient et dans quel environnement au moment de l'attaque, constitue une violation du droit international des droits de l'homme et, dans la mesure où il est applicable, du droit international humanitaire. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous sommes favorables à l'ouverture d'une enquête indépendante et transparente.

Deuxièmement, les tensions entre le Liban et Israël, en particulier le long de la Ligne bleue, sont très préoccupantes. Cela inclut les échanges de tirs intenses de ces derniers jours, la frappe d'aujourd'hui à Beyrouth et les représailles qui s'en sont suivies. Nous déplorons la perte de vies civiles. Nous appelons une nouvelle fois au retour à la cessation des hostilités et à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Nous sommes consternés par les répercussions considérables sur les infrastructures civiles et les civils, dont beaucoup ont été déplacés. C'est la violence qui, en premier lieu, les a chassés de chez eux. La recrudescence de la violence ne les ramènera pas ; au contraire, cela compliquera encore davantage leur retour en toute sécurité.

Troisièmement, nous nous trouvons dans cette situation parce que nos résolutions n'ont pas été respectées. Nous demandons la conclusion d'un accord de cessez-le-feu et la libération des otages. Nous continuons d'appeler tous les acteurs de la région à faire preuve de la plus grande retenue. Le cycle de la violence s'accélère et risque de dégénérer en un conflit de plus grande ampleur. Nous appelons toutes les parties, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, à désamorcer la situation et à s'abstenir de toute nouvelle mesure de représailles. Nous appelons une nouvelle fois les États qui exercent une influence sur ces acteurs à user de cette influence pour les encourager à faire preuve de la plus grande retenue et à empêcher que la situation sur le terrain ne se détériore davantage. Cela inclut la surenchère préoccupante à laquelle se livrent différents pays et acteurs.

Le Conseil de sécurité doit être uni pour faire respecter le droit international et maintenir la paix et la sécurité. La situation entre le Liban et Israël et la guerre à Gaza menacent de déboucher sur un conflit de plus grande ampleur, en particulier au vu de l'intention déclarée d'Israël d'étendre son action militaire au-delà de sa frontière septentrionale. Soyons clairs : une telle action constituerait une attaque contre un État souverain. Nous devons l'éviter en promouvant des solutions diplomatiques qui

offrent une stabilité à long terme. La région ne peut supporter une nouvelle guerre, et nous devons agir avant que la situation ne devienne incontrôlable.

Depuis près d'un an, nous mettons en garde contre les provocations et les surenchères qui aggravent encore la situation au Moyen-Orient. Nous l'avons déjà dit : la moindre de ces surenchères peut déboucher sur un conflit à part entière ou plonger l'ensemble de la région dans une guerre complexe. C'est pour cette raison que nous pensons que la diplomatie doit être la seule voie à suivre. C'est pourquoi la Slovaquie se félicite tout particulièrement de la participation du Ministre libanais des affaires étrangères à la présente séance.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et des émigrants du Liban.

M. Bouhabib (Liban) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, je voudrais remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et le Haut-Commissaire Türk de leurs exposés. Je remercie également tous les membres du Conseil d'avoir reconnu la gravité des attaques électroniques et leurs conséquences dévastatrices sur la paix, la sécurité et la foi en l'humanité.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Personne dans le monde n'est plus en sécurité après les cyberattaques inimaginables menées ces derniers jours contre le Liban, qui ont fait des milliers de victimes civiles innocentes, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, ainsi que des milliers de blessés.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité non seulement à l'égard des Libanais innocents qui ont été injustement tués, mais aussi à l'égard de l'humanité tout entière. Si le Conseil ne demande pas que des comptes soient rendus pour cet acte terroriste et que son auteur n'est pas nommé, dissuadé, condamné ni contraint de mettre fin à de telles attaques, la crédibilité du Conseil, le droit international et les droits humains consacrés par la Charte des Nations Unies seront gravement menacés.

En acceptant ce qui s'est passé, les membres du Conseil consentent à ouvrir la boîte de Pandore, et des pays et des groupes extrémistes suivront l'exemple d'Israël et prendront pour cible des civils partout dans le monde avec cette technologie meurtrière. Personne ne pourra empêcher qu'elle soit utilisée à l'avenir pour cibler des avions civils, des trains et autres, afin de tuer et de terroriser des civils de manière aléatoire et sans distinction. N'est-ce

pas du terrorisme quand un peuple entier est pris pour cible dans ses villes, ses rues, ses marchés, ses magasins et ses maisons, alors qu'il vaque à ses occupations quotidiennes et ne se bat pas sur le front ?

Pour comprendre ce qui s'est passé, il suffit de réfléchir à l'identité des victimes. Faut-il maintenant exterminer et neutraliser le peuple libanais, à titre de punition collective ? On est en droit de se poser la question suivante : ce scénario ne correspond-il pas à ce qu'ont déclaré de hauts responsables israéliens ? Que les membres regardent la monstruosité de ce qui s'est passé sur ces photos, pour lesquelles je les prie de m'excuser.

Le mardi 17 septembre, Israël a mené une cyberattaque à grande échelle, visant des milliers d'appareils mobiles connus sous le nom de bipeurs, les faisant exploser. Le lendemain, il a de nouveau fait exploser des centaines d'appareils sans fil d'un autre type et, le 19 septembre, il a terrorisé la population de la capitale, Beyrouth, et de toutes les autres régions avec des avions de chasse volant à basse altitude qui ont franchi à plusieurs reprises le mur du son, semant la panique, en particulier chez les enfants. Aujourd'hui, Israël a mené une attaque au missile sur la zone la plus densément peuplée de la banlieue sud de Beyrouth, détruisant un immeuble résidentiel et faisant déjà 14 morts, dont des enfants, et 66 blessés.

Ces attaques ont déjà coûté la vie à des dizaines de personnes, dont des femmes et des enfants, et fait des milliers de blessés, dont des centaines sont dans un état critique et des centaines d'autres sont défigurés ou ont perdu un membre ou un œil. Elles ont plongé les hôpitaux et le personnel médical dans un état d'urgence sans précédent et épuisé leurs capacités. Elles ont semé la panique et la terreur parmi les civils dans toutes les régions du Liban.

Ces attaques, qui constituent un précédent dangereux et inédit dans l'histoire de la guerre, font suite à une série de déclarations israéliennes menaçant de lancer une guerre à grande échelle contre le Liban et de le renvoyer à l'âge de pierre. Israël ne s'est pas contenté de mener ces attaques. Des déclarations officielles ont suivi ainsi qu'un tweet du conseiller du Premier Ministre israélien, rapidement supprimé, où il confirmait l'implication d'Israël et les résultats positifs de cette agression, sapant délibérément la mission des médiateurs internationaux qui œuvrent à un cessez-le-feu à Gaza et dans le sud du Liban, ainsi que tous les efforts déployés par le Gouvernement libanais pour désamorcer l'escalade et encourager la retenue.

Dans ce contexte, nous soulignons que faire exploser de manière perfide des milliers de dispositifs de

communication à distance, sans égard pour les personnes qui les portent ou pour celles qui se trouvent à proximité, constitue une méthode de guerre sans précédent, tant par sa brutalité que par la terreur qu'elle suscite. Le fait de prendre pour cible des milliers de personnes de tous âges, dans des zones étendues et densément peuplées de toutes les régions du Liban, alors qu'elles vquaient à leurs occupations quotidiennes chez elles, dans la rue, sur leur lieu de travail et dans les centres commerciaux, est la définition même du terrorisme, constitue une violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et peut incontestablement être qualifié de crime de guerre.

Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole additionnel I) dispose dans son article 35 que le droit des parties au conflit de choisir des méthodes ou moyens de guerre n'est pas illimité. Autrement dit, la méthode de guerre, non conventionnelle, consistant à faire exploser à distance des dispositifs de communication doit être soumise au droit international et aux principes du droit international humanitaire, en particulier au principe de protection énoncé à l'article 48, qui exige d'assurer la protection de la population civile, et au principe de précaution énoncé à l'article 57, voulant que chaque partie au conflit prenne toutes les précautions nécessaires dans la conduite des opérations militaires pour éviter des pertes en vies humaines dans la population civile et des dommages aux biens de caractère civil.

L'article 51 du Protocole additionnel I interdit également les actes ou menaces de violence dont le but est de répandre la panique parmi les civils. L'article 37 interdit de tuer, blesser ou capturer un adversaire en recourant à la perfidie, et l'article 85 interdit d'attaquer des localités non défendues. Par cette agression terroriste, Israël a violé les principes fondamentaux du droit international humanitaire en ne faisant pas de distinction entre les civils et le personnel militaire et en prenant pour cible les civils sans discrimination. Ses actes n'étaient ni justifiés ni proportionnés.

Il est désormais évident qu'Israël ne respecte pas le droit international, y compris le droit international humanitaire, ni les résolutions des organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité. Il a toujours bafoué et méprisé la légitimité internationale et les droits humains parce qu'il est habitué à ne pas avoir à rendre de comptes. Les crimes d'Israël ne suscitent que des réactions timorées, qui ne vont pas au-delà de l'expression de regrets, encourageant ainsi Israël à piétiner les résolutions de la

légitimité internationale. Aucune des résolutions concernant Israël n'a été mise en œuvre depuis 1948, ce qui en fait un État voyou.

Toutefois, l'on ne saurait accepter cette réalité comme un fait accompli. L'on ne saurait permettre à Israël d'agir en toute impunité, sans avoir à répondre de ses actes. Israël n'a tiré aucun enseignement de ses invasions récurrentes du Liban au fil des décennies. Il n'en a récolté que déceptions et défaites. Il a fui le Liban en 2000, abandonnant derrière lui ses armes et son matériel. Cette nouvelle aventure dans laquelle Israël est en train de s'embarquer ne sera qu'une nouvelle et hideuse version des précédentes. Elle réitérera ce que la guerre insensée a accompli contre Gaza et ses enfants : l'affliction, l'extrémisme et la destruction. Elle pourrait également déboucher sur une guerre régionale dévastatrice, qui différerait des précédentes en ce sens qu'elle engloutirait tout le Moyen-Orient, impliquerait l'emploi d'armes de précision meurtrières et sèmerait dans son sillage une dévastation et un nombre de victimes considérables.

Le Gouvernement et le peuple libanais ont toujours affirmé qu'ils n'aimaient pas la guerre et qu'ils ne cherchaient pas à se venger. Nous ne recherchons que la justice, un règlement diplomatique et le retour des déplacés dans leurs villages. Peu important sa puissance et sa force militaires et technologiques, Israël doit comprendre qu'il ne peut pas rapatrier ses déplacés dans leurs villages par la force des armes. Israël ne parviendra qu'à déplacer ceux qui ne le sont pas encore s'il étend ses attaques. Israël ne pourra rester dans la région que s'il fait la paix avec les peuples de la région, et non uniquement avec leurs dirigeants. Cela implique d'accorder aux Palestiniens leurs droits légitimes et leur État, ce que l'Organisation elle-même leur avait promis il y a plus de 75 ans. Peu important le temps et les sacrifices nécessaires, les droits seront restitués à leurs titulaires.

Nous sommes au Conseil de sécurité aujourd'hui non seulement pour défendre le Liban et ses victimes innocentes, mais pour protéger notre humanité commune et pour demander aux membres de condamner clairement et sans équivoque les attaques terroristes israéliennes et de veiller à ce qu'Israël réponde pleinement de la planification et de l'exécution de ces attaques, de son agression flagrante contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et de sa violation manifeste de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1701 (2006). Le Liban engage également le Conseil à contraindre Israël d'arrêter sa machine de guerre, à éviter une guerre régionale destructrice et à préserver la crédibilité et le rôle de l'ONU

s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Liban est toujours convaincu de la pertinence de ce rôle, malgré tout ce qui se passe. Nous ne sommes pas en quête de nouvelles résolutions qui resteront lettre morte, comme c'est malheureusement le cas de toutes les résolutions relatives à Israël et touchant à ses intérêts.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement l'Algérie, pays frère, qui représente le Groupe des États arabes au Conseil de sécurité et qui a toujours été aux côtés du Liban et nous a soutenus contre vents et marées. J'appelle les membres du Conseil à se placer du bon côté de l'histoire, à défendre la justice et la paix et à accompagner le Liban dans ses efforts pour parvenir à la sécurité et à la stabilité. Aujourd'hui, c'est l'heure de vérité ; nous sommes ici pour demander justice à l'ONU, et nous comptons sur sa crédibilité face au monde entier. Soit le Conseil contraint Israël à cesser son agression, à appliquer les résolutions 1701 (2006) et 2735 (2024) et à mettre fin à sa guerre sur tous les fronts, en permettant le retour des déplacés dans leurs villages, soit nous serons les témoins silencieux de la déflagration massive dont les signes s'amoncellent à l'horizon.

Aujourd'hui, et avant qu'il ne soit trop tard, les membres doivent comprendre que cette déflagration n'épargnera ni l'Est ni l'Ouest à l'heure où les regrets ne serviront à rien et où nous retournerons tous à l'âge des ténèbres. Le Conseil est face à une guerre, et les résolutions 1701 (2006) et 2735 (2024) dorment au fond de ses tiroirs. Les membres ont un choix à faire : le Conseil interviendra-t-il rapidement et résolument pour faire taire les tambours de guerre qui menacent tout le Moyen-Orient, ou restera-t-il les bras croisés face au déferlement d'une boule de feu ? Les membres du Conseil ont le choix : ils doivent choisir entre la paix et un brasier. Je réitère pour la troisième fois mon appel, depuis cette salle. Nous sommes au cœur d'un conflit. Donnons donc une chance à la paix avant qu'il ne soit trop tard. Israël n'en a-t-il pas assez des guerres, des meurtres et des destructions ? N'est-il pas temps de mettre fin aux souffrances dans notre intérêt à tous, de semer les graines d'un avenir meilleur dans l'intérêt de nos peuples, et d'épargner ce conflit aux générations futures ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, me voici au Conseil de sécurité, comme je l'ai fait lundi (voir S/PV.9725), jeudi (voir S/PV.9728) et, aujourd'hui, vendredi, pour défendre le droit d'Israël d'exister et de se défendre. De même, mardi et mercredi,

nous avons vu pendant deux jours l'Assemblée générale casser du sucre sur le dos d'Israël sous la houlette de l'Autorité palestinienne, dans le cadre de son terrorisme diplomatique. N'y a-t-il pas d'autres conflits dans le monde ? N'y a-t-il pas d'autres questions urgentes qui requièrent l'attention du Conseil ? L'ONU est-elle à ce point obsédée par l'idée de condamner Israël qu'elle en devient aveugle à tout le reste ?

Nous n'avons pas recherché cette guerre. Nous ne l'avons pas cherchée. Le 8 octobre 2023, tandis que, dans le sud, le Hamas poursuivait toujours son massacre de civils israéliens, le Hezbollah – je n'ai pas entendu M. Bouhabib mentionner le Hezbollah une seule fois dans son intervention – lançait des centaines de roquettes sur nos civils dans le nord. Ces actes n'avaient pas été provoqués. Il s'agissait d'une attaque calculée pour montrer son soutien au Hamas, une proclamation émanant de Hassan Nasrallah lui-même. Depuis ce jour, un déluge de plus de 8 000 roquettes est tombé, 46 de nos concitoyens ont été tués, 294 autres ont été blessés et plus de 60 000 personnes sont toujours déplacées, sans pouvoir retourner dans le nord retrouver leurs maisons, que le Hezbollah tente de réduire en cendres. Chaque jour, les roquettes du Hezbollah visent délibérément nos civils, dans une tentative de détruire des habitations et d'obliger des communautés entières à fuir dans la peur. Des familles sont déchirées. Un instant, 12 enfants druzes israéliens jouaient au football ; l'instant d'après, ils étaient morts. Et la terreur persiste, tous les jours. Où étaient la communauté internationale et les droits humains ? Nulle part. Tous les jours, avec leurs roquettes, leurs missiles et leurs drones, les attaques incessantes du Hezbollah contraignent des civils innocents, des parents, des enfants et des personnes âgées, à tout abandonner. Toutes ces personnes sont maintenant réfugiées dans leur propre pays, vivant dans des abris temporaires, ne sachant pas quand, ou même si, elles retrouveront un jour les lieux qu'elles considéraient auparavant comme chez elles. Ce ne sont pas uniquement des personnes qu'on déplace, mais des vies entières, des souvenirs et des avenir. Cela fait près d'un an qu'elles ont été contraintes de fuir et elles attendent toujours le jour où elles pourront rentrer chez elles en toute sécurité.

Israël ne permettra pas que cela se poursuive. Notre objectif est très clair : nous entendons rétablir la sécurité à notre frontière nord et nous ramènerons nos concitoyens chez eux. C'est notre responsabilité. L'objectif de rapatrier nos citoyens déplacés a été officiellement inscrit dans les objectifs de la guerre. Nous ferons tout ce qu'il faut pour y parvenir et nous ne laisserons pas la terreur du Hezbollah dicter l'avenir de notre nation. Si, malgré

les efforts diplomatiques, le Hezbollah ne se retire pas de notre frontière et ne retourne pas au nord du fleuve Litani, Israël n'aura d'autre choix que d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre ses citoyens et permettre aux personnes qui ont dû évacuer le nord de rentrer chez elles. Le Hezbollah a transformé le Sud-Liban en zone de guerre, se servant des maisons de civils comme de dépôts d'armes et des bases de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban comme de sites de lancement, creusant des tunnels sous ces endroits et utilisant des civils innocents et des soldats de la paix des Nations Unies comme boucliers humains.

Il ne s'agit pas d'une attaque contre Israël seulement, mais d'un crime contre le Liban lui-même. Le Hezbollah a infligé d'indicibles souffrances non seulement aux Israéliens, mais également au peuple libanais, lui aussi pris au piège de cette organisation terroriste. Si ce mode opératoire semble familier, c'est parce qu'il est employé par une autre organisation terroriste, le Hamas, qui utilise également des civils. Pourtant, le Ministre libanais des affaires étrangères, qui siège ici aujourd'hui, n'a même pas eu le courage de mentionner le Hezbollah. Nous savons que c'est un problème.

Si nous nous asseyons ensemble, nous parviendrons très rapidement à des accords sur tous les sujets. Je ne connais pas l'occupation israélienne du Liban. Je ne connais pas bien ces différends majeurs. Nous pouvons nous asseoir, avec l'aide du Conseil, et parvenir à une sorte de compromis. Mais nous savons que le vrai problème n'est pas le Liban. Le vrai problème est le Hezbollah. Après tout, c'est son gouvernement qui porte la responsabilité. Il est incapable de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité ou d'empêcher une organisation terroriste d'entraîner tout le pays dans la guerre.

S. E. M. Abdallah Bouhabib a permis à une organisation terroriste de créer un État dans l'État, menant son peuple à la ruine. Au lieu de rejeter la faute sur nous, ses voisins pacifiques, il devrait prendre des mesures dès maintenant pour faire obstacle au Hezbollah et éviter une plus grande escalade. S'il continue de fermer les yeux sur l'agression du Hezbollah, il portera la responsabilité de la douleur et de la peine du peuple libanais.

Bien qu'Israël ne cherche pas à étendre le conflit, je serai clair : nous ne laisserons pas le Hezbollah poursuivre ses provocations. Ses actions violent le droit international et Israël se défendra. Nous ne laisserons pas notre peuple vivre sous une menace constante, et nous ne laisserons pas le Hezbollah utiliser le territoire libanais comme base de lancement d'actes de violence. Depuis trop longtemps

déjà, nous demandons au Conseil de faire appliquer les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). Depuis trop longtemps déjà, nos appels restent sans suite. Depuis des années, Israël fournit des données sur le renforcement militaire du Hezbollah, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil, mais en vain. Le Hezbollah et ses marionnettistes iraniens doivent être tenus responsables de leurs actions. Le Hezbollah doit être désarmé et l'Iran doit répondre de la déstabilisation de la région. Le monde ne peut pas se permettre de laisser la terreur du Hezbollah se poursuivre en toute impunité. Nous demandons au Conseil de condamner le Hezbollah et l'Iran et d'inscrire le Hezbollah et le Corps des gardiens de la révolution islamique sur la liste des organisations terroristes. Les mots ne suffisent plus, le Conseil doit agir.

Depuis près d'un an, nous faisons preuve de retenue et attendons une solution diplomatique, que nous préférons. Nous exhortons chacun et chacune à suivre cette voie et nous remercions ceux qui tentent de faire avancer ce processus. C'est ce que nous voulons. Nous ne souhaitons pas la guerre, mais nous ne pouvons pas continuer de laisser notre peuple saigner, ni abandonner les 60 000 Israéliens qui ont fui leurs foyers.

L'objectif poursuivi dans cette situation est clair. Il faut repousser le Hezbollah de la frontière, exactement comme le prévoit la résolution 1701 (2006). La question qui se pose à nous est de savoir comment cet objectif sera atteint et à quel prix. La dévastation causée par les actions du Hezbollah va au-delà des dommages causés aux vies humaines. Plus de 800 incendies ont été déclenchés par les roquettes du Hezbollah, brûlant plus de 20 000 hectares de forêts, de réserves naturelles et de terres agricoles. Des écosystèmes entiers ont été détruits. Il ne s'agit pas seulement d'une catastrophe environnementale, mais d'un acte de guerre contre la terre elle-même. Et pourtant, où est l'ONU ? Où sont les condamnations de ceux qui prétendent se préoccuper si profondément de l'environnement ? L'ONU s'apprête à tenir le Sommet de l'avenir. Nous savons que le climat et l'environnement sont des thèmes centraux. Mais qui se préoccupe des incendies que le Hezbollah a déclenchés ? Où est l'indignation face à la destruction de nos forêts et des forêts libanaises ? Les fonctionnaires des Nations Unies ne peuvent même pas mentionner le Hezbollah dans leurs déclarations. Cette hypocrisie ne doit pas rester sans réponse.

Comme je l'ai déclaré il y a tout juste 24 heures, l'Iran est le véritable instigateur de tout cela. Le Hezbollah n'agit pas seul. C'est une marionnette, et l'Iran tire les ficelles. L'Iran l'arme, le finance et dirige ses opérations.

L'influence de l'Iran s'étend bien au-delà de nos frontières, du Liban à la Syrie et du Yémen à l'Iraq. Si Gaza aurait pu être le Singapour du Moyen-Orient, Beyrouth aurait dû être le Paris du Moyen-Orient. Mais nous constatons que chaque fois que l'Iran est impliqué, le chaos et la destruction s'ensuivent inévitablement.

Israël prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens. Nous ramènerons les personnes déplacées chez elles dans le nord. Nous rétablirons la sécurité et nous ramènerons le calme dans notre pays. C'est notre droit et nous l'exercerons pleinement. Le Conseil de sécurité doit soutenir Israël dans ses efforts pour y parvenir, car il ne s'agit pas seulement du combat d'Israël. C'est un combat contre le terrorisme, contre l'instabilité et contre les forces qui cherchent à détruire la paix dans la région. Le moment venu, il ne faudra pas nous reprocher d'avoir protégé notre peuple. Il est temps que d'autres s'expriment et agissent, avant que nous ne soyons obligés de le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance d'urgence. Nous remercions le Liban et l'Algérie d'en avoir demandé la tenue. Nous remercions également M^{me} DiCarlo et M. Türk de leurs exposés. Nous saluons la présence de S. E. M. Abdallah Bouhabib, Ministre des affaires étrangères et des émigrants du Liban, à la présente séance.

Cette séance a été demandée afin de débattre des actes de terreur systématiques et provocateurs commis par le régime d'occupation israélien les 17 et 18 septembre à Beyrouth, ainsi que dans une partie de la Syrie, au cours desquels des civils innocents, y compris des enfants, ont été délibérément pris pour cible.

La méthode utilisée pour cette attaque barbare est aussi inédite que lâche : on a délibérément fait exploser des appareils de communication portatifs, faisant au moins 37 victimes civiles et des milliers de blessés, dont la plupart souffrent de lésions oculaires, y compris l'Ambassadeur d'Iran.

Malgré les préoccupations de la communauté internationale, ce régime poursuit son agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban et de la Syrie. Ce matin encore, une frappe aérienne a pris pour cible les zones résidentielles de la banlieue sud de Beyrouth, qui est densément peuplée, faisant des morts et des blessés parmi la population civile.

Le fait de prendre pour cible des milliers de personnes de différents groupes d'âge dans des zones fortement peuplées de Beyrouth, que ce soit à leur domicile, dans la rue, sur leur lieu de travail ou dans des centres commerciaux, constitue clairement un acte de terrorisme et une violation flagrante du droit international, en particulier du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et de nombreuses résolutions de cet organe, notamment celles sur la protection des civils. Ces crimes généralisés et systématiques, qui s'apparentent à des massacres et qui visent à infliger des souffrances et des blessures graves aux civils, constituent des crimes contre l'humanité. Des informations indiquent qu'Israël avait l'intention de tuer au moins 5 000 civils, car certains appareils n'avaient pas été distribués ou avaient été désactivés.

Ces attaques israéliennes barbares ont plongé les hôpitaux et le personnel médical libanais dans un état d'urgence sans précédent, et elles ont semé la peur et la panique dans tout le pays. Il ne fait aucun doute qu'Israël porte l'entière responsabilité de ces crimes atroces. Les répercussions de ces attaques s'étendent bien au-delà des frontières du Liban. La prise pour cible de dispositifs de communication au cœur de Beyrouth envoie un message clair à la communauté internationale : Israël est prêt à commettre n'importe quel crime, aussi extrême soit-il, pour violer et attaquer la souveraineté et la sécurité des pays de la région et menacer la paix et la sécurité régionales et internationales. La République islamique d'Iran condamne dans les termes les plus fermes ces actes horribles et barbares. Nous présentons nos plus sincères condoléances et notre sympathie au peuple et au Gouvernement libanais, ainsi qu'aux familles des victimes de ces odieux attentats terroristes. Nous souhaitons un prompt et complet rétablissement aux blessés et réaffirmons notre solidarité indéfectible avec nos frères et sœurs libanais.

L'attaque contre notre ambassadeur est une violation flagrante du droit international et des normes diplomatiques. La protection du personnel diplomatique est un principe fondamental des relations internationales. L'attaque terroriste israélienne a violé de manière flagrante la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et la Convention de 1973 sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. Nous ne ménagerons aucun effort pour faire en sorte que les responsables de l'attentat contre notre ambassadeur au Liban rendent des comptes. Nous nous réservons le droit, en vertu du droit international, de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à cette violation flagrante.

Hélas, le Conseil est resté silencieux face à l'agression continue et aux actions illégales d'Israël, y compris l'attaque de la mission diplomatique de l'Iran en Syrie le 1^{er} avril. Aujourd'hui, le régime a de nouveau franchi une ligne rouge en s'en prenant à notre ambassadeur.

N'oublions pas que les atrocités commises contre le peuple libanais s'inscrivent dans le cadre plus large des politiques agressives du régime israélien. La République islamique d'Iran a mis en garde à maintes reprises contre les activités maléfiques du régime israélien qui ont de graves répercussions sur la région.

Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales et des prétendus pourparlers de cessez-le-feu, la République islamique d'Iran a toujours fait preuve de la plus grande retenue. Toutefois, les atrocités commises par Israël, qu'il s'agisse de la guerre génocidaire en cours contre le peuple palestinien et de l'occupation des territoires palestiniens, des frappes illégales en Syrie et au Liban, de l'attaque contre la mission diplomatique de l'Iran en Syrie ou du lâche assassinat de l'ancien Premier Ministre palestinien et chef politique du Hamas à Téhéran, démontrent la volonté implacable d'Israël de déstabiliser la région et de menacer la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de leur gravité, les atrocités commises par Israël contre le peuple libanais doivent être reconnues non seulement comme une attaque contre le Liban, mais aussi comme une menace pour la paix et la sécurité dans toute la région. Nous devons nous demander combien de temps encore la communauté internationale permettra à de tels crimes atroces de rester impunis.

Depuis des décennies, Israël mène des actions agressives visant à déstabiliser la région, que ce soit par le biais d'opérations militaires, de sabotage ou d'attaques directes contre des civils. Cette agression constante met en péril la paix et la sécurité du Moyen-Orient, alimentant les cycles de violence et enracinant davantage le conflit.

Malheureusement, le Conseil de sécurité a manqué à son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales. Les activités malveillantes d'Israël sont souvent négligées ou carrément soutenues par certains pays occidentaux. L'appui politique, militaire et économique indéfectible apporté à Israël par les États-Unis et leurs alliés encourage le régime à poursuivre ses violations sans craindre de devoir rendre des comptes. Ce soutien inconditionnel, associé au blocage délibéré de tout effort international visant à demander des comptes à Israël, a créé un environnement d'impunité. La communauté internationale ne doit pas passer sous silence le rôle que jouent les pays occidentaux, en particulier les États-Unis et le Royaume-Uni, en permettant l'agression d'Israël.

Ces crimes odieux montrent une fois de plus que les dirigeants israéliens n'ont aucune intention d'adhérer aux normes internationales ou aux prétendues négociations de cessez-le-feu, dont les États-Unis annoncent fréquemment au Conseil la conclusion imminente.

La communauté internationale, et en particulier le Conseil, a le devoir de s'attaquer non seulement aux auteurs directs de ces crimes, mais aussi à ceux qui leur fournissent les moyens et la couverture politique nécessaires pour les commettre. L'incapacité de cet organe à demander des comptes à Israël ne fait qu'enhardir le régime, lui permettant de poursuivre son comportement agressif et illégal.

La République islamique d'Iran se tient fermement aux côtés du peuple et du Gouvernement libanais. Et nous n'aurons de cesse que les responsables de ces atrocités n'aient à répondre de leurs actes. Nous réaffirmons notre engagement à respecter les principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. Toutefois, il incombe au Conseil de sécurité de prendre des mesures pour défendre la justice, la paix et la protection des civils innocents.

Pour terminer, je rejette catégoriquement les accusations sans fondement formulées par le représentant du régime israélien contre mon pays. Le représentant de ce régime terroriste, dirigé par un Premier Ministre de triste réputation, contre lequel un mandat d'arrêt a été délivré par la Cour pénale internationale pour avoir commis des crimes de guerre à Gaza, s'appuie systématiquement sur des mensonges et la désinformation pour se soustraire à ses responsabilités et rejeter la faute sur d'autres. Le fondement même de ce régime repose sur l'agression, l'occupation, la terreur et le génocide. Par conséquent, personne ne prendra au sérieux ces affirmations infondées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je fais cette déclaration au nom du Groupe des États arabes à l'Organisation des Nations Unies à New York.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir répondu favorablement à la demande de la délégation du pays frère qu'est l'Algérie, membre arabe du Conseil de sécurité, concernant la tenue de cette séance d'urgence pour examiner la dernière escalade de l'agression israélienne contre le Liban, pays frère, qui dure depuis près d'un an. Je salue la présence de M. Abdallah Bouhabib, Ministre des affaires étrangères du Liban, à la présente séance.

Les mardi et mercredi 17 et 18 septembre, le Liban a été victime d'une cyberattaque israélienne qui a pris pour

cible simultanément des milliers de civils libanais dans tout le pays en faisant exploser des milliers de bipeurs et de talkies-walkies, causant le martyre de 37 personnes et en blessant 3 250 autres, dont des centaines se trouvent toujours dans un état critique. En commettant ce crime abject, l'entité d'occupation israélienne a continué d'intensifier sa terreur contre les civils libanais en les prenant pour cible, ainsi que leurs familles, dans leurs maisons et dans les lieux publics, sans tenir compte des principes du droit international, du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et des principes fondamentaux de l'humanité et de la civilisation.

La brutalité de l'entité d'occupation israélienne n'est pas nouvelle. Depuis sa création, il commet des meurtres, des actes de terreur, des massacres et des atrocités. Ce qui est nouveau, c'est que, dans la dernière agression, des technologies civiles modernes qui existent pour le service et le bien-être de l'humanité ont été manipulées pour massacrer des civils. L'entité d'occupation a transformé des appareils ordinaires utilisés à des fins civiles dans divers secteurs en bombes à retardement qui tuent certains de leurs porteurs sans discrimination et causent de graves blessures à d'autres et aux personnes qui se trouvent à proximité. Cette attaque a créé un climat de méfiance à l'échelle mondiale en ce qui concerne la fiabilité et la sécurité des différents types de dispositifs de communication.

Ces derniers mois, les autorités d'occupation israéliennes ont lancé des cyberattaques pour perturber le trafic aérien civil, ce qui met en péril l'aviation civile internationale et la sûreté des passagers dans l'espace aérien libanais. En outre, elles ont perturbé les systèmes opérationnels civils et piraté des réseaux de communication et des appareils électroniques dans des installations vitales. Tous ces crimes traduisent le mépris qu'a Israël pour la vie civile, le droit international, le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Le Groupe des États arabes condamne avec la plus grande énergie l'agression terroriste israélienne contre le peuple libanais frère et demande que les auteurs de cette agression en répondent. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux Gouvernement et au peuple libanais, ainsi qu'aux familles des victimes, et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Le Groupe des États arabes se dit entièrement solidaire du Liban et appuie la résistance libanaise face à la poursuite de l'agression israélienne, qui menace la sécurité et la stabilité du pays et lui impose un fardeau supplémentaire au moment même où il doit relever de lourds défis dans de nombreux secteurs, y compris celui de la santé.

Le Groupe des États arabes appelle le Conseil de sécurité à condamner le cyberterrorisme israélien et l'agression livrée à nos frères libanais. Ils s'inscrivent dans le droit fil des actes de génocide, du nettoyage ethnique et des violations systématiques du droit international perpétrés par l'entité d'occupation israélienne contre le peuple palestinien frère dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Nous condamnons également ses actes d'agression répétés contre les pays de la région, dont mon propre pays, la Syrie.

Le Groupe des États arabes réaffirme que les actes d'agression israéliens n'entameront en rien la détermination des peuples arabes à défendre leurs droits légitimes, conformément au droit international, et à libérer leurs territoires occupés. Le Groupe des États arabes appelle également le Conseil de sécurité à honorer sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et à mettre immédiatement fin à l'agression en faisant appliquer ses résolutions pertinentes visant à mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban. Le Groupe des États arabes tient l'entité d'occupation israélienne pour pleinement responsable de toute nouvelle escalade dans la région qui menacerait de déboucher sur une guerre régionale.

Je tiens à présent à formuler les observations suivantes à titre national.

La délégation syrienne s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des États arabes. La Syrie condamne l'agression et le terrorisme auxquels se livre Israël contre le Liban frère, notamment le cyberterrorisme qui a fait des dizaines de martyrs et des milliers de blessés, dont l'Ambassadeur de l'Iran au Liban. Mon pays condamne également l'agression violente qui a visé

aujourd'hui la banlieue sud de Beyrouth, faisant 14 morts, dont des enfants, et 66 blessés.

La Syrie réaffirme son entière solidarité et son soutien au peuple libanais frère et appelle tous les pays et tous les peuples du monde à condamner l'agression israélienne contre le Liban, à prendre des mesures pour y mettre un terme et à exiger que les autorités d'occupation israéliennes répondent des crimes qu'elles ont perpétrés. De surcroît, la Syrie estime que les États qui soutiennent Israël, au premier rang desquels figurent les États-Unis, doivent assumer la responsabilité, d'une part, des actes d'agression et crimes barbares commis par l'entité d'occupation et, de l'autre, d'avoir empêché le Conseil de sécurité d'honorer son mandat au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de remédier à la menace que représente l'entité d'occupation.

Pour terminer, l'instabilité dans la région arabe n'a qu'une seule cause profonde : l'occupation israélienne persistante des terres arabes en Palestine, dans le Golan syrien et au Sud-Liban. Les enfants de Majdal Chams, dont le représentant de l'occupation tente d'exploiter le sang versé, sont des enfants syriens du Golan arabe syrien occupé. Leurs familles et eux-mêmes attendent avec impatience que l'occupation prenne fin et se retire du Golan afin qu'ils puissent retrouver leur pays, la Syrie. La seule solution à la situation dans la région est de mettre un terme à l'occupation israélienne, à ses actes criminels et à ses violations systématiques du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 15.